



Le droit de travail des citoyens, qui viens de lettonie

Par **Aija**, le **30/10/2010** à **23:55**

Bonjour,rnrnLettonie est membre de l'UE. rnDepuis de 2009. les citoyens de Lettonie ont le droit de séjour, vivre et travailler en France.rnJe suis en France depuis le mois mars et je suis toujours à la recherche d'un emploi, mais, malheureusement, chaque fois l'employeur m'a refusé sous prétexte qu c'est difficile, parce que je suis un étranger et c'est compliqué, mais je veux vous dis, c'est parce qu'il n'avait aucune information sur la Lettonie et le droit ressortissante Européenne.rnQue recommandez-vous, et que-ce-que je dois faire dans cas?rnrnMercirnCordialementrnA. B.

Par **mimi493**, le **31/10/2010** à **02:21**

Essayez d'aller à la CCI pour voir s'ils n'ont pas une plaquette d'information destinée aux employeurs "comment employer un étranger de l'UE"rnVous pourriez alors le montrer à l'employeur potentiel.